



FICHE D'ECART	
Fiche n° 5 Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection	
Exploitant : S BAILLON Site inspecté : CARRIERE FLASSAN Date de l'inspection : 07/01/2015	
INSPECTION	<p>Constat de l'inspecteur :</p> <p>Absence de la liste des équipements sous pression de la carrière</p> <p>Absence de déclaration de mise en service pour le réservoir d'air comprimé n° 80793</p> <p>Ecart aux dispositions de : (indiquer le référentiel réglementaire opposable)</p> <p style="text-align: right;">Article 9 bis de l'Arrêté Ministériel du 15/03/2000</p>
<p>En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement</p> <p style="text-align: center;">Signature de l'inspecteur</p> 	
<p>L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection</p> <p style="text-align: center;">Représentant de l'exploitant Fonction et Signature</p>	
EXPLOITANT	<p>Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)</p> <p>Un registre de gestion des deux équipements sous pression (Centrale à béton et atelier carrière) a été ouvert le lendemain de la visite d'inspection. Le Contrôle des deux équipements, obligatoire tous les 60 mois a été programmé.</p>
Suites susceptibles d'être données	
DREAL	Ecart levé Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
	Proposition de mise en demeure Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
	Proposition d'arrêté complémentaire Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
	Commentaires :
<p style="text-align: center;">A vérifier lors de la prochaine inspection</p> <p>L'inspection le : 11/05/2015 A suivre 18/06/2019</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Fiche soldée le : 11/02/2020</p> 	

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

13

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Carrière Saint Baillon site inspecté : FLASSANS

Date de l'inspection: 24/04/2018

Constat de l'inspecteur :

LE DERNIER CONTRÔLE ÉLECTRIQUE EFFECTUÉ PAR DEKRA EN 11/2017 FAIT ÉTAT DE NOMBREUSES OBSERVATIONS. ABSENCE D'UN PLAN D'ACTIONS DANS LES 3 SEMAINES SUIVANT LES CONSTATS

INSPECTION

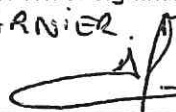
Ecart aux dispositions de : Article 7.3.2 de l'arrêté préfectoral du 06/12/2017

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement
Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

A. GARNIER, *Manager technique*


Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

EXPLOITANT

Fera partie intégrante de la remise en
demeure du suivi des VGP.

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui Non
Proposition de mise en demeure Oui Non
Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

A renvoyer lors de la prochaine inspection.
Le plan d'action est à contrôler régulièrement.

L'inspection le : 20/7/2018. 

18/05/19 → EN COURS

DREAL

Fiche soldée le 11/02/2020